

Service Urbanisme Réglementaire  
Libertés publiques et pouvoirs de police

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**  
Liberté – Égalité – Fraternité

**Ville de Givors**

## **ARRÊTÉ MUNICIPAL**

**N°AR2023\_445**

**OBJET : AUTORISATION DE TRAVAUX D'UN ÉTABLISSEMENT RECEVANT DU PUBLIC - ÉCOLE SIMONE VEIL**

**Le maire de Givors,**

**Vu** le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2212-2,

**Vu** le Code de la Construction et de l'Habitation,

**Vu** le décret n°95-260 du 8 mars 1995 relatif à la Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité,

**Vu** l'arrêté modifié du ministre de l'intérieur du 25 juin 1980, portant règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public,

**Vu** l'arrêté préfectoral n°69-2020-09-30-003 du 30 septembre 2020 portant renouvellement de la sous-commission départementale pour l'accessibilité aux personnes handicapées,

**Vu** l'arrêté préfectoral n°69-2020-09-30-002 du 30 septembre 2020 portant renouvellement de la sous-commission départementale pour la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public et les immeubles de grande hauteur,

**Vu** la demande d'autorisation de travaux n°AT 069 091 23 00019 déposée le 16 juin 2023 par la ville de Givors représentée par monsieur Mohamed BOUDJELLABA et relatifs à l'établissement Groupe scolaire Simone Veil sis 21 rue Pierre Sénard 69700 GIVORS,

**Vu** l'avis favorable tacite, sans prescription, de la sous-commission départementale d'accessibilité en date du 25 juillet 2023, portant sur la demande d'autorisation,

**Vu** l'avis favorable avec prescriptions de la sous-commission départementale des ERP-IGH en date du 1<sup>er</sup> août 2023, faisant référence au rapport du service départemental-métropolitain d'incendie et de secours du Rhône en date du 23 juin 2023,

**Considérant** l'avis favorable tacite, sans prescription, de la sous-commission départementale d'accessibilité en date du 25 juillet 2023, portant sur la demande d'autorisation,

**Considérant** l'avis favorable avec prescriptions de la sous-commission départementale des ERP-IGH en date du 1<sup>er</sup> août 2023, faisant référence au rapport du service départemental-métropolitain d'incendie et de secours du Rhône en date du 23 juin 2023,

## ARRÊTE

**Article 1<sup>er</sup>** : La demande d'autorisation de travaux n°AT 069 091 23 00019 déposée le 16 juin 2023 par la ville de Givors représentée par monsieur Mohamed BOUDJELLABA, est autorisée pour des travaux de création de volumes nouveaux dans des volumes existants, relatifs à l'établissement Groupe Scolaire Simone Veil classé en type R et N de la 3<sup>ème</sup> catégorie, sis 21 rue Pierre Sémard 69700 GIVORS.

**Article 2** : Cette autorisation ne dispense pas le propriétaire et exploitant de ses obligations vis-à-vis des dispositions des règlements de sécurité et d'accessibilité. Les prescriptions mentionnées dans l'avis favorable de la sous-commission départementale des ERP-IGH en date du 1<sup>er</sup> août 2023, faisant référence au rapport n°2023-003939 du service départemental-métropolitain d'incendie et de secours du Rhône en date du 23 juin 2023, devront être respectées :

- *Respecter strictement la notice de sécurité jointe au dossier (Cf. article R 143-22 du code de la construction et de l'habitation et article GE2 du règlement de sécurité).*
- *Réaliser les travaux conformément à l'article GN 13 du règlement de sécurité. Les travaux effectués en présence du public ne doivent pas faire courir un danger quelconque à ce dernier ou apporter une gêne à son évacuation.*
- *Mettre à jour les plans d'intervention et d'évacuation de l'établissement (Cf. article MS 41 du règlement de sécurité).*
- *Faire suivre et contrôler les travaux par un organisme agréé qui remettra un rapport de vérifications réglementaires après travaux. Ce rapport ainsi que les procès-verbaux de réaction au feu des matériaux mis en œuvre, seront présentés à la commission de sécurité lors de sa visite conformément aux articles GE 8 et GE 9 du règlement de sécurité.*
- *Solliciter la visite de commission de sécurité compétente dès l'achèvement des travaux (Cf. article R143-45 du code de la construction et de l'habitation).*

**Article 3** : Une fois les travaux réalisés, monsieur le Maire devra être informé de leur achèvement. Le cas échéant, il fera établir les différents rapports de vérification et attestations prévus par les dispositions des règlements de sécurité et d'accessibilité.

**Article 4** : Une ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le préfet du Rhône.

**Article 5** : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif devant monsieur le Maire de Givors dans le délai de deux mois à compter de sa notification et de sa publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Lyon sis 184 rue Duguesclin 69433 Cedex 03, ou déposé sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans le délai de deux mois à compter de la notification de l'arrêté ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.

**Nota Bene** : *Cet établissement devra faire l'objet d'une visite de réception des travaux au titre de l'accessibilité par la commission compétente*

***Nota Bene*** : Lorsque l'établissement sera conforme, il appartiendra à son responsable de l'attester, de façon à finaliser la procédure. Pour ce faire, il lui est conseillé d'avoir recours à l'outil en ligne:

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/attestation-accessibilite-cat1-4>

***Nota Bene*** : Un registre public d'accessibilité doit par ailleurs être ouvert et mis à disposition du public. Pour en savoir plus :

<https://www.rhone.gouv.fr/Politiques-publiques/Amenagement-du-territoire-urbanisme-construction-logement/Accessibilite/Accessibilite-des-Etablissements-Recevant-du-Public-ERP/Le-registre-public-d-accessibilite>

Le 8 août 2023,

Mohamed BOUDJELLABA,  
Le maire

**Envoyé en Préfecture le :**

**Affiché ou notifié le :**

Direction de la prévention et de l'organisation des secours  
Groupement prévention des risques

Lyon, le 23 juin 2023

## RAPPORT

destiné à la  
**sous-commission départementale de sécurité  
pour les ERP et IGH**

<b>ERP N°</b> : E09100067-000	<b>N° Rapport</b> : 2023-003939
<b>Désignation</b> : GS Simone Veil	<b>Dossier</b> : Autorisation de Travaux AT 091/23/000019 Transformation du logement du gardien en salle de classe et RASED
Type : R -N Catégorie : 3 Effectif : 523	<b>Préventionniste</b> : Capitaine ROBERT Raphaël
<b>Commune</b> : GIVORS	<b>Demandeur</b> : M. le Maire de GIVORS Hôtel de Ville Place Camille Vallin - BP 38 69701 GIVORS CEDEX
<b>Adresse</b> : 269 Rue Jacques Prévert 69700 GIVORS	
<b>Exploitant</b> : Mme KAHOUL Dimia	

**NOS REF. : RR**

- **Rapport de VP en date du 28/02/2023, SCDS du 21/03/2023, avis favorable.**

### PRESENTATION SOMMAIRE

#### **Existant**

Il s'agit d'un groupe scolaire en R+1 qui compte 6 classes, une salle de sport, une bibliothèque et des locaux administratifs.

#### **Projet**

Le dossier transmis pour avis concerne l'aménagement d'une classe et d'un RASED dans l'ancien logement de fonction situé au R+1.

### CLASSEMENT ET EFFECTIF

L'effectif du public admissible, calculé selon l'article R2, est de :

Public : 523 personnes (Déclaration du maître d'ouvrage)

Personnel : 49 personnes

**TOTAL : 572 personnes.**

L'établissement disposera de 5 dégagements totalisant 9 unités de passage.

## DOCUMENTS PRESENTES

- Bordereau d'envoi de la commune de Givors.
- Imprimé Cerfa de l'AT 091/23/00019 daté du 16/06/2023.
- Notice de sécurité datée du 05/01/2023.
- Jeu de plans du 05/01/2023.

## PRESCRIPTIONS

- 1) Respecter strictement la notice de sécurité jointe au dossier (Cf. article R 143-22 du code de la construction et de l'habitation et article GE 2 du règlement de sécurité).
- 2) Réaliser les travaux conformément à l'article GN 13 du règlement de sécurité. Les travaux effectués en présence du public ne doivent pas faire courir un danger quelconque à ce dernier ou apporter une gêne à son évacuation.
- 3) Mettre à jour les plans d'intervention et d'évacuation de l'établissement (Cf. article MS 41 du règlement de sécurité)
- 4) Faire suivre et contrôler les travaux par un organisme agréé qui remettra un rapport de vérifications réglementaires après travaux. Ce rapport ainsi que les procès-verbaux de réaction au feu des matériaux mis en œuvre, seront présentés à la commission de sécurité lors de sa visite conformément aux articles GE 8 et GE 9 du règlement de sécurité.
- 5) Solliciter la visite de la commission de sécurité compétente dès l'achèvement des travaux (Cf. article R143-45 du code de la construction et de l'habitation).

Pour le directeur départemental et métropolitain  
des services d'incendie et de secours,  
l'instructeur,

Capitaine ROBERT Raphaël



**82**

Direction de la prévention et de l'organisation des secours  
Groupement prévention des risques  
Sous-commission départementale des ERP-IGH

Lyon, le 01/08/2023

**PROCES-VERBAL**

destiné à  
**M. le Maire de GIVORS**  
Hôtel de Ville  
Place Camille Vallin - BP 38  
69701 GIVORS

<u>ETABLISSEMENT</u>	<u>DOSSIER</u>
<b>ERP N°</b> : E09100067-000 <b>Établissement</b> : GS Simone Veil <b>Type</b> : R - N <b>Catégorie</b> : 3 <b>Effectif</b> : 523 <b>Commune</b> : GIVORS <b>Adresse</b> : 269 Rue Jacques Prévert 69700 GIVORS <b>Exploitant</b> : Mme KAHOUL Dimia	<b>N° Rapport</b> : 2023-004036 <b>Autorisation de Travaux</b> AT 091/23/000019 Transformation du logement du gardien en salle de classe et RASED <b>Préventionniste</b> : Capitaine ROBERT Raphaël <b>Demandeur</b> : M. le Maire de GIVORS Hôtel de Ville Place Camille Vallin - BP 38 69701 GIVORS

**Références**

Rapport du service départemental-métropolitain d'incendie et de secours n° 2023-003939.

**Avis de la commission**

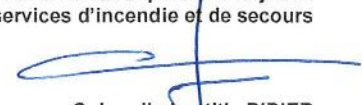
Après présentation du rapport cité ci-dessus, la commission émet un avis favorable à l'autorisation de travaux.

Elle précise toutefois que le changement d'effectif s'effectuera lors de la visite de réception des travaux et après validation de la commission de sécurité compétente.

Les prescriptions mentionnées au rapport devront être prises en compte.

**PROCES-VERBAL CERTIFIÉ CONFORME**

Pour la Préfète,  
La directrice départementale et métropolitaine adjointe  
des services d'incendie et de secours

  
Colonelle Laetitia DIDIER

**sous commission départementale d'accessibilité (SCDA)  
dossiers dont l'avis de la SCDA est réputé favorable  
à la date du mardi 25 juillet 2023**

COMMUNE	No d'AUTORISATION	ETABLISSEMENT/ ADRESSE	DESCRIPTIF DU PROJET
BELLEVILLE	AT 069 019 23 0 0011	Lycée Bel-Air / 394 route Henri Fessy	Travaux d'aménagement ; Installation d'une nouvelle centrale incendie
BELLEVILLE	AT 069 019 23 0 0012	Lycée Bel-Air / 394 route Henri Fessy	Travaux d'aménagement ; Installation d'une nouvelle centrale incendie
BRINDAS	AT 069 028 23 0 0006	Tabac / 46 rue du vieux bourg	Réhabilitation ; Modification de la façade ; Travaux d'aménagement d'un tabac presse dans un ancien restaurant
BRON	AT 069 029 23 0 0046	IDEF bâtiment B2 « pouponnière » / 62 avenue Lionel Terray	Travaux d'aménagement ; Restructuration de la pouponnière
BRON	AT 069 029 23 0 0048	Boutique Jules - Centre Commercial Auchan / 1 boulevard André Boulloche	Travaux d'aménagement intérieur (DD)
CHAPONNAY	AT 069 270 23 0 0002 PC 069 270 23 0 0013	Médiathèque / 4 rue de la Poste	Travaux d'aménagement et de mise en conformité totale aux règles d'accessibilité ; Réhabilitation ; Extension ; Création de volumes ; Modification de la façade ; Restructuration (DD) (Avis'Au)
CHAPONOST	AT 069 043 23 0 0011 PC 069 043 23 0 0028	Buvette stade robert guivier / 14 rue du stade	Construction neuve ; Création d'une buvette sur le complexe sportif (Avis'Au LGJ-2R7-GGL)

COMMUNE	No d'AUTORISATION	ETABLISSEMENT/ ADRESSE	DESCRIPTIF DU PROJET
CHARENTAY	AT 069 045 23 0 0001	Cabinet médical / 120 chemin du Grand Vernay	Travaux d'aménagement et de mise en conformité totale aux règles d'accessibilité d'un cabinet médical et une salle de réception
CONDRIEU	AT 069 064 23 0 0001	Cabinet d'orthophonie des vignes d'or / 2 rue des côtes du Rhône	Travaux d'aménagement d'un cabinet d'orthophonie dans un local existant
CORBAS	AT 069 273 23 0 0004	Boulangerie Pâtisserie Muller / 67 rue Centrale	Travaux d'aménagement intérieur
CRAPONNE	AT 069 069 23 0 0008	SARL Equ'us / Rue du Cimetière	Réhabilitation ; Transformation d'une stabulation en manège à chevaux
CRAPONNE	AT 069 069 23 0 0009	Homebox Craponne / Rue Auguste Roiret	Création de box de stockage avec accueil classé ERP
CRAPONNE	AT 069 069 23 0 0013	La Vie Claire / 11 avenue Edouard Millaud	Création de volumes ; Création d'une chambre froide en réserve et installation d'une caisse de paiement adaptée PMR
DECINES CHARPIEU	AT 069 275 23 0 0020	Groupe Scolaire Prainet 2 / 2-10 avenue Salvador Allende	Travaux d'aménagement ; Remplacement du SSI
DECINES CHARPIEU	AT 069 275 23 0 0021	Trattoria di Paolo / 2 avenue Simone Veil, zone de loisirs OL Vallée	Travaux d'aménagement d'un restaurant dans le bâtiment 1, pôle de loisirs Nord
ECULLY	AT 069 081 23 0 0016	Hôtel de Valpré / 1 chemin de Chalin	Création de volumes ; Travaux d'aménagement ; Réaménagement d'un espace bibliothèque en 5 bureaux
ECULLY	AT 069 081 23 0 0017	Happesmoke / Chemin Jean-Marie Vianney, centre commercial Ecully Grand Ouest	Travaux d'aménagement et de mise en conformité totale aux règles d'accessibilité d'un magasin de vente de cigarettes électroniques
ECULLY	AT 069 081 23 0 0022	Palais des Thés / Chemin Jean-Marie Vianney	Travaux d'aménagement d'une boutique Palais des Thés dans un local dans le centre commercial Écully Grand-Ouest
ECULLY	AT 069 081 23 0 0024	Boulangerie Ange / 1 avenue du Bon Pasteur	Modification de la façade ; Aménagement d'un laboratoire et d'un espace de vente dans une boulangerie
FRANCHEVILLE	AT 069 089 23 0 0004	Laverie Clean / 39 avenue du Chater	Construction neuve ; Travaux d'aménagement et de mise en conformité totale aux règles d'accessibilité d'une laverie automatique

COMMUNE	No d'AUTORISATION	ETABLISSEMENT/ ADRESSE	DESCRIPTIF DU PROJET
FRANCHEVILLE	AT 069 089 23 D 0022 PC 069 089 23 0 0022	Complexe Sportif / 17 route de la Gare	Réhabilitation ; Aménagement d'un complexe sportif (Avis'Au L6J-1GP-8RO)
GIVORS	AT 069 091 23 0 0019	Groupe Scolaire Simone Veil / 21 rue Pierre Semard	Création de volumes ; Création d'une classe
GIVORS	AT 069 091 23 0 0020 PC 069 091 23 0 0014	Givors Lavage / Rue de la Paix	Construction neuve ; Réhabilitation (DD)
GIVORS	AT 069 091 23 D 0024 PC 069 091 16 0 0024 M2	Commerce / Rue Jean Ligonnet - Rue de la Fraternité	Construction neuve ; Modification de l'emplacement des parkings à chariot et des lampadaires sur le parking du magasin (Avis'AU LOV-370-JJO)
GREZIEU LA VARENNE	AT 069 094 23 0 0004 PC 069 094 23 0 0022	Salle des fêtes / 34 route des attignies	Réhabilitation ; Extension ; Travaux aménagement de la salle des fêtes
IRIGNY	AT 069 100 23 0 0005	Résidence d'Hébergement Le Mas pour Femmes avec Enfants / 8 avenue Jean Gotail	Travaux d'aménagement d'un local commun résidentiel
LA MULATIERE	AT 069 142 23 D 0007 PC 069 142 23 0 0007 M1	Cabinets médicaux / 10 rue de la Navarre	Réhabilitation ; Modification de la façade ; Aménagement de cabinets médicaux dans un bâtiment existant
LYON 3	AT 069 123 23 3 0312	Bershka / 17 rue du Docteur Bouchut, CC La Part Dieu	Création de volumes ; Travaux d'aménagement du magasin
LYON 3	AT 069 123 23 3 0346	Le Peit Vapoteur Store / 17 rue du Docteur Bouchut, CC La Part Dieu	Travaux d'aménagement d'un magasin de vente de cigarettes électroniques
LYON 3	AT 069 123 23 3 0347	Boutique Dan John / 17 rue du Docteur Bouchut, CC La Part Dieu	Travaux d'aménagement d'une boutique de prêt-à-porter masculin
PIERRE BENITE	AT 069 152 23 D 0008 PC 069 152 23 0 0008	Maison Saint Joseph / 36 rue Voltaire	Travaux de mise en conformité totale aux règles d'accessibilité d'un centre paroissial existant (Avis'Au O3W-EGG-350)
POLLIONNAY	AT 069 154 23 0 0002	Cabinet Ostéopathe / 83 grande rue Jean-Pierre Dumortier	Travaux d'aménagement et de mise en conformité totale aux règles d'accessibilité d'un cabinet d'ostéopathie

Envoyé en préfecture le 10/08/2023

Reçu en préfecture le 10/08/2023

Publié le



ID : 069-216900910-20230808-AR2023\_445-AR